

Crypto Blockchain Industries (CBI) : Attribution gratuite d'actions au bénéfice de tous les actionnaires : 1 action nouvelle pour 4 actions détenues

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI », Euronext Growth Paris : FR0014007LW0 – ALCBI) annonce procéder à une attribution gratuite d'actions au profit de tous les actionnaires de CBI, à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions détenues au 27 janvier 2022. Cette opération a pour objectif de favoriser la liquidité de l'action.

Conformément à la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale du 29 décembre 2021 dans sa 2^{ème} résolution approuvée par l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, le Conseil d'administration de CBI lors de sa réunion 19 janvier 2022 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de primes en réalisant une émission de 48 517 500 actions nouvelles qui seront attribuées gratuitement à l'ensemble des actionnaires à raison d'UNE (1) action nouvelle pour QUATRE (4) actions détenues. Compte tenu de l'émission de 700 000 actions pour remboursement d'un prêt d'actions consenti par Ker Ventures EURL, le nombre d'actions après opération sera de 242 587 500 actions, entièrement souscrites et libérées, avec une valeur nominale de 0,10 euro, soit un capital social de 24 258 750.

Au nombre ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement au titre des ajustements effectués pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des bénéficiaires d'options d'achat ou de souscription ou d'attribution gratuite d'actions.

Tout actionnaire ayant acheté des actions au plus tard le 27 janvier 2022 bénéficiera de cette attribution.

Les nouvelles actions seront livrées aux bénéficiaires à compter du 1^{er} février 2022. Elles seront immédiatement assimilables aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1^{er} avril 2021.

Les droits formant rompus ne seront pas négociables, les actions correspondantes aux droits formants rompus non attribués seront vendues sur le marché, sans frais pour les actionnaires. Les sommes provenant de cette vente seront allouées à leurs bénéficiaires à compter du 7 février 2022.

Cette attribution gratuite fera l'objet d'un avis détaillé d'Euronext publié à compter du 26 janvier 2022.

Cette opération sera centralisée par la Financière d'Uzès (adhérent n° 509).

Avertissement

La concrétisation de ces projets, ainsi que leur budget opérationnel et leur plan de financement, restent fondamentalement soumis à des incertitudes, et la non-réalisation des hypothèses sous-jacentes peut avoir une incidence significative sur la valeur des actifs et des passifs.

A propos de CBI

CRYPTO BLOCKCHAIN INDUSTRIES (« CBI ») est une société française qui développe, opère et investit dans des jeux vidéo, applications professionnelles et projets sélectifs liés à la blockchain, aux Non-Fungible Tokens (« NFTs ») et aux crypto-devises. Fondée par Frédéric Chesnais, entrepreneur reconnu de l'industrie du jeu vidéo et pionnier de la blockchain, CBI a l'ambition de développer et de valoriser un portefeuille d'activités blockchain couvrant différents secteurs (jeux vidéo, finance, logistique...) pour tirer parti de cette technologie, par une exploitation directe ou en partenariat. CBI a déjà réalisé plusieurs investissements et développe actuellement un monde virtuel (metaverse) AlphaVerse, basé sur la technologie blockchain, qui ouvrira à l'été 2022. CBI est admise à la cotation sur le compartiment E1 (investisseurs qualifiés) du marché d'Euronext Growth Paris le 26 octobre 2021. Plus d'information sur www.cbicorp.io.

Contacts

CBI
Frédéric CHESNAIS
PDG
fredchesnais@cbicorp.io
www.cbicorp.io

Listing Sponsor
Atout Capital
Rodolphe OSSOLA
rodolphe.ossola@atoutcapital.com

Communication financière
Calyptus
Gregory Bosson
+33 1 53 65 68 68
cbi@calyptus.net